

Le Guide CESU des Professions Libérales

Avec le CESU Domiserve, les professionnels libéraux sont triplement gagnant.

► Qu'est ce que le CESU Domiserve ?

Créé par les pouvoirs publics et accessible aux artisans commerçants, avec ou sans salarié, le Chèque Emploi Service Universel est un moyen de paiement, financé en partie par votre entreprise.

Il permet de régler une prestation d'organismes agréés "Services à la Personne" (entreprise, association) ou de rémunérer le salarié à domicile par le biais de l'emplois direct.

► Bénéficiez de nombreux avantages

- Réduction d'impôts (IS, BNC ou BIC)
- Meilleur équilibre vie privée – vie professionnelle et celui de vos salariés
- **Accompagnement de nos conseillers** clients à l'utilisation des CESU et recommandation de prestataires de services référencés.

Le CESU facilite votre quotidien !

Accessible à tous les professionnels libéraux, le CESU vous permet de régler les services suivants.

L'enfance

- Garde d'enfants à domicile
- Crèche, jardin d'enfants
- Assistante maternelle
- Halte garderie
- Garde occasionnelle : baby-sitting, garde malade
- Sortie d'école
- Soutien scolaire – cours à domicile
- Centres aérés...

La Famille

- Entretien de la maison
- Repassage
- Jardinage (petits travaux)
- Bricolage
- Assistance informatique & Internet
- Assistance administrative
- Surveillance résidences

Les Séniors & le Handicap

- Assistance à domicile
- Garde malade
- Accompagnement en promenades
- Préparation de repas à domicile
- Soins esthétiques à domicile
- Promenades d'animaux domestiques
- Conduite du véhicule personnel
- Transport en taxi (APA, PCH uniquement)
- Transport des personnes à mobilité réduite

► Deux formes de Chèque Emploi Service Universel



Format papier

Il comporte une valeur faciale prédéterminée lors de la commande. L'année de millésime est indiquée au recto de chaque titre CESU Domiserve.



Format compte CESU électronique

Il est accessible sur www.domiserve.com avec votre identifiant et code secret transmis par mail. L'année de millésime est indiquée sur votre ligne compte CESU Domiserve.

Il n'y a pas de valeur faciale mais un montant global crédité.

Quelque soit le format choisi (électronique ou papier), le CESU DOMISERVE est utilisable jusqu'au 31 janvier qui suit l'année de millésime.

Sauf indication contraire de votre financeur, les CESU Domiserve sont prorogables d'une année sur l'autre quelque soit le format choisi.



Le CESU facilite votre quotidien !

► Réglez votre intervenant ou prestataires avec vos CESU Domiserve

- Soit le salaire net d'un employé à domicile ou d'une assistante maternelle agréée
- Soit la facture d'un prestataire de services, d'une structure collective de garde d'enfant ou d'un établissement public.



► Bénéficiez d'avantages fiscaux

- Déduisez de votre bénéfice imposable jusqu'à 1830 € par an de financement de CESU Domiserve
- Bénéficiez d'un crédit d'impôt de 25% de la valeur des CESU financés
- Cumulez avec les aides de l'état (paje ou allocations spécifiques)

Important

si vous exercez avec un ou plusieurs salariés, profitez en plus, d'une exonération complète des cotisations sociales sur le financement des CESU qui leur sont destinés.

Exemple pratique

Exemple, Dépenses de Services à la Personne

Budget annuel	4 000 €
Montant réglé en CESU Domiserve	- 1 830 €
Solde à votre charge avant défiscalisation	= 2 170 €
Réduction/Crédit d'impôt 50%	- 1 085 €
Sommes réellement dépensées	= 1 085 €





Comme de nombreux professionnels libéraux

**Profitez des avantages du CESU Domiserve sur votre exercice
fiscal en cours**

www.domiserve.com

